

COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 37
NOVEMBRE 2022



Séance du Conseil Municipal du mardi 4 octobre 2022

Ouverture de la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 29 septembre 2022.

PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle,
M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Madeleine,
M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond, M. THEVENOT Gérald,
Mme GREGOIRE Corinne, Mme BERTHOLON Stéphanie,
Mme LOUBET Chantal, M. LAGALISSE Clément
Mme RAPIN Christiane et M. CARTILLIER Antoine.

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme ROSSET Sandra a donné pouvoir à Mme BERTHOLON Stéphanie
M. UGO Alexandre a donné pouvoir à M. CARTILLIER Antoine

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme VULLIEZ Madeleine

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 6 septembre 2022 adopté à l'unanimité.**

FINANCES

**Information : Situation budgétaire et financière
de la commune au 4 octobre 2022.**

Document présenté en séance.

**Délibération : Recrutement et rémunération
des agents recenseurs**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population de la commune se déroulera entre le 19 janvier et le 18 février 2023.

Le recensement est organisé par l'INSEE. Cette opération permet d'établir la population officielle de chaque commune et de fournir des informations sur les caractéristiques de la population en termes d'âges, de professions, de moyens de transport utiles, de conditions de logement...

Monsieur le Maire souligne l'importance de réaliser le recensement avec succès puisque les résultats ont un impact sur la participation de l'Etat au budget communal, sur la représentativité et la gouvernance au sein des structures dont la commune est membre et sur la mise en œuvre des politiques publiques nationales et locales.

Des agents recenseurs seront recrutés par la commune et seront chargés de collecter les informations sous forme de feuilles de logements, bulletin individuels, bordereaux de districts. Ils devront se rendre au contact de la population. C'est pourquoi des qualités sont requises pour ce travail : niveau suffisant d'études, capacités relationnelles, moralité et neutralité, discrétion, engagement dans la fonction, ordre et méthode, disponibilité et ténacité.

Monsieur le Maire souligne qu'il sera versé au 1^{er} trimestre 2023 à la collectivité une dotation, qui permettra de rémunérer en partie les personnels affectés au recensement des logements et des habitants. Madame Elise SEYDOUX a été nommée coordinatrice communale

et aura pour mission d'encadrer la préparation et la réalisation de l'enquête.

Il convient aujourd'hui de créer les emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires et de fixer les conditions de rémunération. CONSIDERANT qu'en raison de l'organisation des opérations de recensement de la population 2023, il y a lieu de recruter des agents recenseurs ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, décide à l'unanimité :

- DE RECRUTER quatre agents recenseurs vacataires,
- DE FIXER la rémunération des agents recenseurs,
- DE DIRE que la rémunération sera versée à chaque agent en fin de prestation, après déduction des cotisations salariales,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à se charger des opérations relatives au recensement de la population, à recruter, nommer les agents recenseurs et à signer tous les documents s'y rapportant,
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

MARCHÉS PUBLICS

**Délibération : Attribution de marché de maîtrise d'œuvre
Construction du groupe scolaire**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Ballaison a décidé de procéder à la construction d'un nouveau groupe scolaire en raison du vieillissement des locaux scolaires actuels et pour faire face à l'augmentation continue de la population.

Par délibération en date du 2 juin 2020, la commune a acquis une parcelle cadastrée Section E n°417 au lieu-dit le Pré Bellet à Ballaison d'une contenance d'1 hectare.

Une commission municipale concernant la construction du groupe scolaire a été créée par délibération en date du 8 septembre 2020.

Afin d'élaborer le programme de l'opération et de fixer l'enveloppe prévisionnelle, la commune a fait appel aux services du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Le programme ainsi que l'enveloppe financière ont été validés par délibération en date du 2 novembre 2021.

Pour mémoire, le programme prévoit notamment :

- Des locaux communs et administratifs : bureau de direction, cabinet médical, salle d'activités physiques, bibliothèque, salles des enseignants, local archives, local entretien ...
- Un espace élémentaire : salle de classes, vestiaires, sanitaires, stockages ...
- Un espace pour la maternelle : salle des classes, vestiaires, sanitaires, stockages, salle de repos, salle pour les ATSEM...
- Restaurant scolaire : salle à manger, vestiaire, sanitaires, espace de livraison, local poubelle, office culinaire...
- Espaces extérieurs : parking, abords, cours distinctes pour la maternelle et l'élémentaire, rangements extérieurs dans la maternelle et l'élémentaire, et deux préaux.

L'ensemble (hors extension avec le périscolaire) représente une surface utile de 1 592 m² comprenant les espaces extérieurs et intérieurs bâtis.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à ces travaux par le maître d'ouvrage est de 4 352 000 € HT soit 5 222 400 € TTC.

Ce projet sera cofinancé par l'Etat au titre de la DETR, par la région et par le département. Les subventions ont été demandées, l'attribution des sommes exactes sera connue d'ici la fin de l'année.

Par délibération du 11 janvier 2022, le Conseil municipal décidait du lancement de la procédure de concours restreint en vue de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de la réalisation du groupe scolaire de Ballaison.

Le concours restreint a été lancé le 7 février 2022 sur le fondement des articles R.2162-15 et suivants du code de la commande publique avec un niveau de rendu des prestations de concours de type « Esquisse + ». La remise des plis était prévue pour le 15 mars 2022.

Dans le cadre de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre, un jury a été constitué conformément à la délibération du 11 janvier 2022. Il était présidé par le président de la CAO, composé de la CAO et deux architectes (un désigné par la Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques et un par le CAUE).

Le jury s'est réuni une première fois, le 15 avril 2022 pour la phase d'examen des candidatures à l'issue de laquelle trois équipes ont été admises à concourir :

- Chassagne & Delétraz (27),
- LAA-C Architectes (33),
- Brenas Doucerain (38).

Le 4 mai dernier, les 3 équipes retenues sont venues visiter le terrain où le futur groupe scolaire sera implanté.

La date de remise des prestations a été fixée au 6 juillet 2022. Les trois projets remis ont été transmis de manière anonyme selon les codes suivants : Projet A - Projet B - Projet C.

Le jury de concours s'est à nouveau réuni le 20 juillet 2022 pour examiner les 3 projets reçus.

Sur cette base, le jury a émis un avis collégial motivé et a proposé le classement suivant des projets :

1. Projet C
2. Projet B
3. Projet A

A l'issue de la tenue du jury de concours et après réception de l'avis et des procès-verbaux signés par tous les membres du jury, l'anonymat a été levé :

- Projet A : Chassagne & Delétraz
- Projet B : LAAC Architectes
- Projet C : Brenas Doucerain

L'équipe Brenas Doucerain a été déclarée lauréat du concours.

Il s'agit d'un groupement composé de :

- Brenas Doucerain, architecte et mandataire du groupement,
- Vessiere et compagnie, Structure Béton et bois,
- Briere, Fluide et thermique,
- Takt paysages, Aménagements paysagers,
- Opus ingénierie, Economie de la construction et Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC),
- Tecta, voiries et réseaux divers,
- Rez'on Ingenierie Acoustique, Acoustique
- Terre Eco, qualité environnemental des bâtiments.

Une procédure d'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence a été engagée et le lauréat du concours a été invité à remettre une offre pour le 13 septembre 2022. Cette offre a été présentée à la municipalité.

Après étude de cette offre, une négociation a été engagée. Le lauréat avait jusqu'au 23 septembre pour remettre son offre négociée.

L'offre négociée reçue fait état d'une remise globale de 2,34 % et se décompose comme suit :

- Une mission de base : 577 645 € HT soit 693 174 € TTC,
- Une mission EXE1 + VISA partiel + SYNTHÈSE : 75 345 € HT soit 90 414 € TTC,
- OPC : 70 322 € HT soit 84 386,40 € TTC,
- SSI : 5 500 € HT soit 6 600 € TTC,
- STD : 2 800 € HT soit 3 360 € TTC,

Montant total de 731 612 € HT soit 877 934,40 € TTC.

Les honoraires du maître d'œuvre présentés ci-dessus ne

comprennent pas les missions d'un contrôleur technique et d'un Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS).

Le contrôleur technique et le CSPS sont nécessaires pour les études ainsi que pour le suivi lors des travaux. La désignation de ces interlocuteurs relève de la compétence du maître d'ouvrage, à savoir la commune de Ballaison et nécessite une mise en concurrence ainsi que la signature d'un marché en procédure adaptée.

Lors de la présentation de l'offre initiale, l'équipe de Brenas Doucerain a réajusté l'enveloppe prévisionnelle des travaux selon les prix révisés de juin 2022.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre au groupement Brenas Doucerain architectes,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement Brenas Doucerain pour un montant provisoire de 731 612 € HT soit 877 934,40 € TTC,
- DE VALIDER l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 5 023 247,90 € HT soit 6 027 897,48 € TTC,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence et de signer les marchés de CSPS et de contrôleur technique,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux maximum auprès des différents partenariats,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires et notamment le permis de construire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération : Location à titre gracieux de la salle des fêtes à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer à titre gracieux la salle polyvalente à l'office du tourisme intercommunal de Thonon agglomération pour l'événement l'Epicurienne du 16 octobre 2022.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER la proposition de Monsieur le Maire.

Délibération : Règlement intérieur et charte des temps d'accueils collectifs du RPE

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un service public de proximité géré par la Commune de Douvaine, en intercommunalité avec trois communes : Douvaine, Bons-en-Chablais et Ballaison. Il s'inscrit dans la Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre les trois partenaires et la Caisse d'Allocations Familiales (du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023).

Le relais est un espace d'accueil, d'animation, de socialisation, de rencontre et d'échange destiné aux enfants, aux parents, aux assistants maternels (agrés ou en cours d'agrément) et aux gardes d'enfants au domicile des parents.

Pour information, le RPE interviendra dans la salle des fêtes de Ballaison un vendredi par mois de 9 h à 11 h.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE les termes du règlement intérieur et de la charte des temps d'accueils collectifs,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits documents.

Délibération : Convention de mise à disposition du terrain de football et des vestiaires à l'association SPORT LÉMAN - Saison 2022/2023

Il est rappelé au Conseil municipal que l'utilisation du terrain de football synthétique de la commune, ainsi que ses vestiaires, est accordée à l'Association SPORT LÉMAN, centre de formation aux métiers du sport. L'association demande le renouvellement de la convention établie, pour la période du 31 août 2022 au 30 juin 2023.

Un projet de convention a ainsi été établi que Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée. Il lui demande d'autre part de

bien vouloir établir, en cas d'accord, le montant de la location et du chèque de caution.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour la mise à disposition du terrain de football et des vestiaires à l'Association SPORT LÉMAN.
- FIXE à 350 € par mois le montant de la location du terrain de football et des vestiaires, soit 3.500 € pour la période du 31 août 2022 au 30 juin 2023.
- FIXE à 1.200 € le montant de la caution demandée.
- DONNE son accord à Monsieur le Maire pour la signature de cette convention.

Les conseillers ont débattu sur l'augmentation ou non de la location du terrain de foot et des vestiaires notamment par rapport à l'inflation des prix de l'énergie. Un courrier sera envoyé à l'association leur indiquant que cette année la location reste au même tarif mais qu'il est possible que l'année prochaine les coûts de la location augmentent en raison de l'inflation énergétique.

RESSOURCES HUMAINES

Information : Changements et évolution du personnel

Un agent à la Périsc'cool a été recruté pour une période de 10 mois en remplacement d'un agent en congé maternité. Son contrat débute le 7 novembre prochain. Une apprentie a été recrutée à la Périsc'cool jusqu'au 31 août 2023.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Information – Point d'avancement du projet de construction du groupe scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion publique de présentation du projet se déroulera le mercredi 19 octobre prochain à 19 h 30, à laquelle l'ensemble des conseillers est invité. L'inspecteur académique, l'ensemble du corps enseignant de l'école de Ballaison, le CAUE ainsi que le lauréat du concours, le cabinet d'architectes Brenas Doucerain ont été invités à participer à la réunion.

AFFAIRES JURIDIQUES

Monsieur le Maire a été convoqué à l'audience du tribunal correctionnel de Chambéry, le mercredi 21 septembre concernant l'affaire Toutin et Brunet. Le jugement été mis en délibéré au 9 novembre prochain.

Pour information, Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir participé aux côtés d'autres élus à un rassemblement dont l'objectif était de manifester la colère envers un groupe de gens du voyage et de réclamer l'action des autorités.

URBANISME ET CADRE DE VIE

Information – Point d'avancement des dossiers d'urbanisme au 4 octobre 2022

1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME

Déclarations préalables :

- Dépôt le 25/08/2022 : DP 74 025 22 B0049 :
M. Santiago SANCHEZ-MEIJA, lieu-dit : « Les Chapons ». Tènement situé en partie en zone Uc, en partie en zone A et en partie en zone Ap. Isolation extérieure d'une partie de l'habitation existante. Arrêté sans opposition émis le 20/09/2022.
- Dépôt le 25/08/2022 : DP 74 025 22 B0050 :
M. Santiago SANCHEZ-MEIJA, lieu-dit : « Les Chapons ». Tènement situé en partie en zone Uc, en partie en zone A et en partie en zone

Ap. Remplacement d'une fenêtre par une porte de garage. Arrêté sans opposition émis le 20/09/2022.

- Dépôt le 25/08/2022 : DP 74 025 22 B0051 :
M. Santiago SANCHEZ-MEIJA, lieu-dit : « Les Chapons ». Tènement situé en partie en zone Uc, en partie en zone A et en partie en zone Ap. Peinture des façades et menuiseries de l'habitation existante. Arrêté sans opposition émis le 20/09/2022.
- Dépôt le 25/08/2022 : DP 74 025 22 B0053 :
M. JONNIAUX William, lieu-dit : « Les Nathées », zone Uc. Isolation extérieure de l'habitation existante. Arrêté sans opposition émis le 20/09/2022.
- Dépôt le 02/09/2022 : DP 74 025 22 B0057 :
M. SANZ Daniel, lieu-dit : « Champ de la Vigne », zone A. Réalisation d'une piscine de 50 m². Arrêté de refus émis le 26/09/2022.

2 - SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME COMMISSIONS PRÉCÉDENTES, POUR INFORMATION

Déclarations préalables :

- Dépôt le 01/07/2022 : DP 74 025 22 B0038 :
M. WERNERT Ghislain, lieu-dit : « Decourt », zone N. Réalisation d'une extension, démolition de l'extension de 10 m² existante. Arrêté de refus émis le 22/09/2022.
- Dépôt le 25/07/2022 : DP 74 025 22 B0044 :
M. Marius GARIN, chez M. NICOLAS Stéphane géomètre expert à Thonon-les-Bains 74200. Tènement situé lieu-dit : « Gevret-Nord », zone Ud. Division en vue de construire un lot A de 780 m² à l'Ouest de la construction existante. Arrêté sans opposition émis le 13/09/2022.
- Dépôt le 25/07/2022 : DP 74 025 22 B0045 :
M. Marius GARIN, chez M. NICOLAS Stéphane géomètre expert à Thonon-les-Bains 74200. Tènement situé lieu-dit : « Gevret-Nord », zone Ud. Division en vue de construire un lot A de 930 m² à l'Est de la construction existante. Arrêté sans opposition émis le 13/09/2022.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Pour rappel, dimanche 9 octobre le CMJ organise une marche rose (le matin) et des olympiades (l'après-midi). Un appel aux conseillers est lancé pour venir aider au bon déroulement de la journée.

FÊTES ET CÉRÉMONIES

• Journée Sportive et Solidaire

Dimanche 9 octobre se tiendra Octobre rose et la fête du sport conjointement organisés par l'ASLB et le CMJ.

Monsieur le Maire tient à remercier toutes les personnes qui ont participé aux décorations sur la place du pressoir.

Un conseiller demande si les anciens décors d'Octobre rose pourraient être réutilisés pour avoir une décoration plus fournie et que les anciens décors aient une seconde vie. Les personnes en charge d'Octobre vont l'étudier pour la prochaine édition.

• Fête de l'automne

La fête de l'automne est organisée par le Sou des écoles le samedi 15 octobre sur la place du Pressoir à partir de 8 h avec pour programme : vente de jus de pommes, buvette, petite restauration, vente de pommes et de saucissons.

• L'Epicurienne

L'Epicurienne met à l'honneur la gastronomie et le terroir. L'évènement se déroulera dans la salle des fêtes de Ballaison, le dimanche 16 octobre avec notamment un repas signature du chef doublement étoilé et MOF, Claude Legras et la présence de plusieurs activités (marchés de producteurs, démonstration « tartiflette virtuelle », d'ateliers œnologie et de pâtisseries).

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- **La Nuit est belle** : L'évènement a réuni une quarantaine de personnes. Étaient organisés une présentation des notions générales sur l'univers et un travail d'observation avec des cartes du ciel. Les personnes présentes ont bien apprécié cette manifestation malgré les nombreux nuages cachant les étoiles. L'extinction de l'éclairage public n'a que partiellement fonctionné. Monsieur le Maire rappelle que l'extinction ne provenait pas de la mairie mais d'Enedis.
- **Nettoyage du cimetière** : Le samedi 22 octobre aura lieu le nettoyage du cimetière, les inscriptions sont ouvertes.

COMMISSION JEUNESSE ET ÉCOLES

- **Ecole primaire** : le premier conseil de classes aura lieu lundi 10 octobre. Le correspondant défense demande de poser la question de la participation des enfants de l'école à la cérémonie du 11 novembre.
- **Péris'cool** : l'assemblée est informée que des réunions se tiennent tous les 15 jours avec la secrétaire de mairie et la responsable du Péris'cool. A cette occasion, la responsable du Péris'cool a évoqué les multiples participations du FC Ballaison :
 - 3 fois par semaine, un intervenant du foot vient chercher les enfants et les amène aux entraînements,
 - Les enfants du Péris'cool vont le mercredi au stade de foot pendant environ 1 h pour des activités,
 - Pendant les vacances scolaires, une journée est organisée au stade avec un tournoi de foot et des activités manuelles, un pique-nique, des olympiades, un goûter et une remise de coupes.

Un conseiller prend la parole en évoquant que la communication de la part du club de foot sur leurs évènements ainsi que sur leur participation à la vie communale ne sont pas assez lisibles. Des contacts ont été pris pour notamment diffuser davantage les matchs de l'équipe première sur le panneau lumineux.

COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

La préparation de l'Echo de la colline a commencé. Il sera distribué à la population après les vœux du maire normalement en février prochain. Les commissions ainsi que les associations doivent remettre leurs articles et photos pour le 15 décembre au plus tard.

COMMISSION VOIRIE ET RÉSEAUX

L'ensemble des panneaux des lieux-dits ont été installés. Concernant le hameau de la Tuillière, le centre d'exploitation des routes a informé la municipalité que :

- Un nouvel arrêté de limitation de vitesse à 50 km/h couvrira la zone d'approche du pont ainsi que la totalité du hameau en incluant le carrefour STOP existant.
- Des panneaux de lieu-dit « La Tuillière » seront posés,
- Un renforcement de la perception du carrefour STOP est prévu avec l'ajout de 2 balises de carrefour.

Un conseiller demande si la mise en place d'un point d'apport volontaire est d'actualité pour le lieu-dit la Tuillière. Il a été répondu que cette installation est en attente en raison de la construction de l'autoroute.

COMMISSION ANIMATION ET CULTURE

- **Course de drones** : une course de drones s'est déroulée le week-end du 17 et 18 septembre dernier. L'organisateur était très content et souhaite reconduire l'évènement l'année prochaine. Le Service Technique a participé au montage et démontage des barnums, prêts pour l'occasion. Malheureusement, deux barnums ainsi que les bâches de ces derniers ont été volés dans la nuit du dimanche au lundi.
- **Salon des Artistes** : le 13 novembre prochain se tiendra à la salle des fêtes de Ballaison un salon des artistes appelé Ballai'Art.

L'évènement est piloté par Adrien Vernay et « Les éditions de l'Hêtre » avec le soutien de l'ASLB et de la Municipalité. 24 exposants de Ballaison et des alentours sont attendus (peintres, auteurs, musiciens...). Un concert est organisé à 20 h pour clôturer la journée.

- **Ballaison fête Noël** : la commission « Animation et culture » se réunira le 17 octobre avec les associations participantes pour finaliser le programme des évènements à venir.
- **Réservations de la salle des fêtes 2023** : la réunion annuelle invitant les associations à réserver la salle des fêtes pour leurs évènements en 2023 est prévue le mercredi 2 novembre à 20 h en mairie. Les réservations de salles pour les particuliers seront ainsi ouvertes dès le 15 novembre.

INTERCOMMUNALITÉ

Information sur le lancement des dossiers intercommunaux

Monsieur le Maire informe que le RLPI (règlement local de publicité intercommunal) a été approuvé et est applicable.

Lancement de la concertation du PLUI

La procédure d'élaboration du PLUI-HM est lancée et la première phase de diagnostic est en cours. Des réunions publiques et des ateliers vont être organisés, les dates et lieux seront connus prochainement. Un cahier de remarques concernant le futur PLUI est à disposition de la population en mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

Résultat d'analyse de distribution du réseau d'eau

Monsieur le Maire informe avoir reçu les résultats d'analyse concernant le réseau de distribution d'eau dans la commune. Les résultats seront affichés en mairie.

Visite de Monsieur le Sous-Préfet

Une visite de Monsieur le Sous-Préfet est prévue le jeudi 13 octobre prochain. Il est prévu une visite du village ainsi qu'une discussion autour de divers sujets comme la construction du futur groupe scolaire, la prise en charge des réfugiés ukrainiens, la problématique des transports...

Prolongation des restrictions d'eau

Monsieur le Maire informe que la préfecture de Haute-Savoie prolonge les mesures de réduction des usages de l'eau jusqu'au 30 octobre prochain.

Visite forêt de Boisy

L'ONF prévoit une visite, vendredi 7 octobre, de la forêt appartenant à Monsieur Turretini avec les élus de la commune afin de valider le plan de gestion de ladite forêt.

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal le 1^{er} novembre 2022.

Clôture de la séance à 23 heures.

Le secrétaire de séance
Madeleine VULLIEZ

Le Maire
Christophe SONGEON

LE BUS FRANCE SERVICE

sera à Ballaison le **mardi 22 novembre**
sur la Place du Pressoir de 9 h à 11 h 30.
Accès libre ouvert à tous.

CONTACTS

MAIRIE : 79, route des Fées - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : accueil@ballaison.fr

COMMISSION INFORMATION : communication@ballaison.fr

Site internet : www.ballaison.fr - **Facebook** : www.facebook.com/Ballaison - **Application mobile** : Cityall